

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

EGO PRIMER FML

Groupe du produit: Primaire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Primaire pour Mastic silicone

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
E-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
E-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)
en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Toxicité pour la reproduction: Repr. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger par aspiration: Asp. Tox. 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de nuire au fœtus.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

C7-C9 Isoalkane
Titanettrabutanolat
toluène

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 2 de 14

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser mousse pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Elimination.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 6,7

2.3. Autres dangers

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

silanes et siloxanes avec groupes fonctionnels et additives dans le solvant

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
90622-56-3	C7-C9 Isoalkane			> 75 %
	292-458-5		01-2119471305-42	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
5593-70-4	Titantetrabutanolat			< 10 %
	227-006-8		01-2119967423-33	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336			
108-88-3	toluène			< 5 %
	203-625-9	601-021-00-3		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle			< 2 %
	201-083-8	014-005-00-0	01-2119496195-28	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H226 H332 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
90622-56-3	292-458-5	C7-C9 Isoalkane	> 75 %
	par inhalation: CL50 = 21 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg		
108-88-3	203-625-9	toluène	< 5 %
	par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg		
78-10-4	201-083-8	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle	< 2 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 5880 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6270 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne PAS faire vomir. Danger d'inhalation Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 4 de 14

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de cette section.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des informations supplémentaires sur la toxicologie dans la section 11 doivent être notées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau, Poudre sèche, mousse résistante à l'alcool., Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion mène au dégagement forte de suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de fuite dans les eaux, les égouts ou le sous-sol, informer l'autorité compétente. Contenir les fuites de fluide avec un matériau approprié (par exemple, de la terre).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Autres informations

Endiguer de plus grandes quantités et pomper dans des récipients appropriés.

Eloigner toute source d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 8,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 5 de 14

Consignes pour une manipulation sans danger

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Préventions des incendies et explosion

Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidissez les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Conseils pour le stockage en commun

Pas de précautions spéciales.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylque	50	150		VLE (15 min)	
78-10-4	Orthosilicate de tétraéthyle	5	44		VME (8 h)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	12,1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	12,1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	85 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	85 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	85 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	85 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systemique	8,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	8,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	25 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	25 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	25 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	25 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,192 mg/l
Eau de mer		0,0192 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,18 mg/kg
Sédiment marin		0,018 mg/kg
Sol		0,05 mg/kg
Intoxication secondaire		4000 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l

Conseils supplémentaires

toluène, Butanol, éthanol: n'est pas tératogène si la valeur limite d'exposition est respectée.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Lors de la manipulation du produit, toujours porter des gants de protection. Matériau des gants recommandé: Gants de protection en caoutchouc fluoré Epaisseur du matériau:> 0,7 mm Temps de percée:> 480 min Matériau des gants recommandé: Gants de protection en stratifié à 5 couches de PE et EVOH (4H) Epaisseur du matériau:> 0,062 mm Temps de percée:> 480 min Veuillez vous adresser au fournisseur de gants pour la perméabilité et le temps de pénétration. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupure, l'abrasion et la durée de contact. Il convient de noter que la vie quotidienne d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation déterminée par des tests en raison des nombreux facteurs d'influence (par exemple la température).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 7 de 14

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Si une exposition par inhalation supérieure à la limite d'exposition sur le lieu de travail ne peut être exclue, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre à gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines), conformément aux normes reconnues telles que EN 14387. Porter un équipement de protection respiratoire approprié et des vêtements de protection en cas d'exposition à un aérosol ou à un aérosol. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines, particules), conformément aux normes reconnues telles que l'EN 14387. En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. Respectez les délais de protection respiratoire ainsi que les instructions du fabricant de l'appareil.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	faible
Seuil olfactif:	indéterminé

		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non applicable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	116 - 142 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7,0 vol. %	
Point d'éclair:	3 °C	DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation:	370 °C	EN 14522
Température de décomposition:	Exempt	
pH-Valeur:	non applicable. Mélange non soluble dans l'eau	
Viscosité cinématique:	1 mm ² /s	
Hydrosolubilité:	insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur: (à 25 °C)	50 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	131 hPa	
Densité (à 23 °C):	0,76 g/cm ³	DIN 51757

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Viscosité dynamique: (à 23 °C)	ca. 0,76 mPa·s
-----------------------------------	----------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 8 de 14

Information supplémentaire

Limites d'explosivité pour l'éthanol libéré: 3,5 - 15 Vol%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température et pression ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Bases; Eau. La réaction se produit des alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme. Par humidité: éthanol, Butanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Estimation de la toxicité aiguë (ATE) (Oral(e)): > 5000 mg/kg

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
90622-56-3	C7-C9 Isoalkane				
	orale	DL50 > 10000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 > 3000 mg/kg	rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 21 mg/l	rat		
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS	
78-10-4	silicate d'éthyle, silicate de tétraéthyle				
	orale	DL50 6270 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 5880 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 9 de 14

Effets sensibilisants

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

toluène: La substance peut potentiellement mettre en danger l'enfant à naître chez l'homme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

toluène: Les vapeurs peuvent être narcotiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Selon la littérature, les hydrocarbures aliphatiques sont légèrement irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissants, narcotiques. En cas d'exposition directe au tissu pulmonaire (par exemple par aspiration), une pneumonie est possible. Selon la littérature, le n-butanol (71-36-3) est irritant pour les muqueuses, légèrement irritant pour la peau, dégraissant, narcotique. Produit d'hydrolyse / impureté: éthanol (64-17-5) est bien et rapidement absorbé par toutes les voies d'exposition. L'éthanol peut provoquer une irritation des yeux et des muqueuses, des troubles du système nerveux central, des nausées et des vertiges. Une exposition chronique à de plus grandes quantités d'éthanol peut endommager le foie et le système nerveux central.

Danger par aspiration

Dans le cas d'un danger d'aspiration lié au contenu, cela ressort clairement de la classification et de l'étiquetage de l'ensemble du produit. Données sur les ingrédients: toluène: Le produit peut constituer un danger d'aspiration pour l'homme.

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants Solvant: Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Danger par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Ces informations ne sont pas disponibles.

Expériences tirées de la pratique

Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	12,5 mg/l	72 h		GESTIS

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun à notre connaissance.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 10 de 14

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent. Pour ce produit, aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV) ne peut être spécifié, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en concertation avec l'entreprise d'élimination.

L'élimination des emballages contaminés

recommandation:

L'emballage doit être complètement vidé (sans gouttes, sans filet, sans spatule)., Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoalcane en C7 à C9, tétrabutylate de titane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601

Quantité limitée (LQ):

1 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 11 de 14

Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 33
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (C7-C9 isoalkanes, Titanium tetrabutanolate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Marine polluant: yes
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (C7-C9 isoalkanes, Titanium tetrabutanolate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Référence à d'autres sections

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 12 de 14

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48

2004/42/CE (COV):	VOC(EU) 83%
	VOC(CH) 83%

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
----------------------	---

Classe risque aquatique (D):	3 - présente un très grave danger pour l'eau
------------------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,15.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
Repr: Toxicité pour la reproduction
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FML

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 662

Page 14 de 14

H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)